

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 12231 Numéro SIREN : 793 755 265 Nom ou dénomination : A & C EVENTS
--

Ce dépôt a été enregistré le 08/11/2018 sous le numéro de dépôt 109658



20181096582017

DATE DEPOT : 08/11/2018

N° DE DEPOT : 109658

N° GESTION : 2013B12231

N° SIREN : 793755265

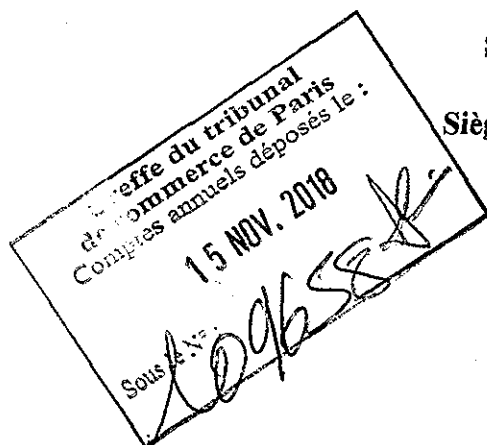
DENOMINATION : A & C EVENTS

ADRESSE : 34 rue de Tocqueville 75017 Paris

MILLESIME : 2017

A & C EVENTS

Société par actions simplifiée
au capital de 3.000 €
Siège social : 34, rue de Tocqueville
75017 Paris
RCS Paris 793 755 265



AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 SEPTEMBRE 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la Présidence, l'exercice écoulé faisant ressortir un bénéfice de 1.557 €, que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

- | | |
|--------------------------------------|-------|
| - Au poste « Report à Nouveau »
€ | 1.557 |
| - Total affecté
€ | 1.557 |

Par ailleurs, afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale rappelle qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des 3 exercices précédents.

L'Assemblée Générale, en raison de l'affectation du résultat, constate que les capitaux propres de la Société demeurent inférieurs à la moitié du capital social et réitère sa volonté de voir l'activité de la Société se poursuivre.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.


La Présidente
André MAASS

A & C EVENTS

**Société par actions simplifiée
au capital de 3.000 €
Siège social : 34, rue de Tocqueville
75017 Paris
RCS PARIS 793 755 265**

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 SETEMBRE 2018

Chères Associées,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous soumettons à votre approbation les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2017.

Nous soumettrons à votre suffrage notre projet d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Le rapport de gestion du Président, le rapport du Commissaire aux Comptes, ainsi que les comptes, le bilan et les autres documents ou renseignements s'y rapportant, ont été mis à votre disposition dans les conditions et les délais prévus par la législation en vigueur.

Nous vous informons qu'une ordonnance du Tribunal de Commerce en date du 19 juillet 2018 statuant sur requête, a accordé un délai supplémentaire jusqu'au 30 septembre 2018 pour approuver les comptes clos au 31 décembre 2017.

I – COMPTES SOCIAUX – PRESENTATION DES COMPTES

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des documents qui vous sont soumis sont conformes à la réglementation en vigueur.

Le chiffre d'affaires de la Société s'est élevé à 90.219 € et les charges d'exploitation à 133.662 €, ce qui fait ressortir un résultat d'exploitation négatif de 43.443 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

En l'absence de résultat financier, le résultat courant avant impôts de l'exercice ressort à (43.443) €.

Après prise en compte d'un résultat exceptionnel positif de 45.000 € correspondant à deux abandons de créance d'un montant de 22.500 euros chacun consentis par chacune des actionnaires et en l'absence d'impôt sur les sociétés, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 1.557 €.



II – RESULTATS – AFFECTATION

1- Affectation du résultat :

L'exercice écoulé fait ressortir un bénéfice de 1.557 €, que nous vous proposons d'affecter :

- Au poste « Report à Nouveau » 1.557 €
- Total affecté 1.557 €

Il conviendra de constater que les capitaux propres de la Société demeurent inférieurs à la moitié du capital social et réitérer la volonté de voir l'activité de la Société se poursuivre.

2- Dividendes :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des 3 exercices précédents.

3- Quitus :

Nous vous demandons de donner quitus au Président de sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

III – ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité au cours de l'exercice :

L'activité de location saisonnière se développe et le 30 septembre 2017 la société a conclu un nouveau bail commercial pour des locaux qu'elle a commencé à rénover au dernier trimestre 2017 pour envisager une exploitation commerciale à partir de mars 2018. Ce sont d'ailleurs les coûts de ces travaux, une charge exceptionnelle temporaire, qui expliquent que les capitaux propres demeurent inférieurs à la moitié du capital social. Grâce à ces nouveaux locaux, la société envisage d'au moins doubler son chiffre d'affaires.

Les deux actionnaires ont consenti chacune, par acte en date du 3 juillet 2017, un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune d'un montant de 22.500 euros afin d'améliorer la présentation des états financiers de la Société.

- Événements importants survenus depuis la clôture :

La société a commencé à exploiter les nouveaux locaux situées 20 rue de la Michodière – 75002 Paris et les résultats sont très prometteurs.

- Évolution prévisible et perspectives d'avenir :

Nous envisageons la conclusion de nouveaux baux commerciaux pour encore étendre notre activité.

IV- CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 et suivants du Code de Commerce.

V – ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre Société n'a eu aucune activité en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

VI - DELAI DE PAIEMENT

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître :

- les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu,
- les factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice.

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice :

	Article D 441-II : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D 441-III : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre cumulé de factures concernées	0				2	2	0					
Montant cumulé des factures concernées (préciser : HT ou TTC)					2.985 TTC							
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année (préciser : HT ou TTC)												
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année (préciser : HT ou TTC)												
(B) Factures exclues de (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	4											
Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC)	5.301 TTC											
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L 443-6 ou article L 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	○ Délais contractuels ○ Délais légaux						○ Délais contractuels ○ Délais légaux					

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu : NEANT

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre cumulé de factures concernées	0					0	0					0
Montant total des factures concernées (préciser : HT ou TTC)												
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser : HT ou TTC)												
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser : HT ou TTC)												
(B) Factures exclues de (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC)												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L 443-6 ou article L 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels ☐ Délais légaux : oui						☐ Délais contractuels : oui ☐ Délais légaux					

VII – DEPENSES NON-DEDUCTIBLES

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense non déductible du résultat fiscal au titre des charges et dépenses somptuaires visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.



VIII – PARTICIPATIONS

La Société détient une participation dans la société SCI LES HAUTS DE MONTMARTRE à hauteur de 98% du capital et dans la SCI DU QUATRE SEPTEMBRE à hauteur de 98% du capital.

IX - MONTANT DES PRÊTS CONSENTIS PAR LA SOCIETE

Conformément aux prescriptions du 3 bis de l'article L. 511-6 du code monétaire et financier, nous vous précisons le montant des prêts à moins de deux ans que la Société a consentis à des entreprises avec lesquels elle entretient des liens économiques les justifiant :

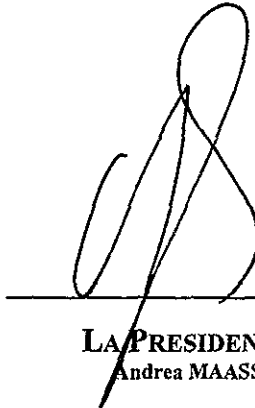
NEANT

X- OBLIGATION TRIENNALE DE PROPOSER UNE AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES

Nous vous rappelons qu'il résulte des dispositions légales en vigueur que lorsque le rapport de gestion présenté à l'Assemblée Générale Annuelle constate que les actions détenues par le personnel de la société représentent moins de 3% du capital, une Assemblée Générale Extraordinaire doit être convoquée tous les 3 ans dans les conditions fixées par décret pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés. Ce délai est poussé à 5 ans si, dans les conditions prévues au premier alinéa de l'article L 225-129-6 du Code de commerce, une assemblée générale extraordinaire s'est prononcée depuis moins de 3 ans sur un projet de résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital (Loi 2012-387 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives). Nous vous précisons que par Réponse Ministérielle ZOCCHETTO (sen. 03/01/08), il a été précisé que cette disposition est applicable aux sociétés par actions simplifiées.

Nous vous rappelons qu'une augmentation du capital social a été proposée lors des délibérations de l'unique associé en date du 26 juin 2017, vous n'y avez pas donné une suite favorable. Les associés ayant été consultés relativement à une augmentation de capital réservée aux salariés depuis moins de 3 ans, il y n'a pas lieu, en application des dispositions de l'article L 225-129-6 du Code de commerce, de convoquer les associés à l'effet de proposer une augmentation de capital réservée aux salariés.

Votre Président vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

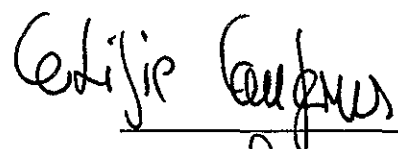


LA PRESIDENTE
Andrea MAASS

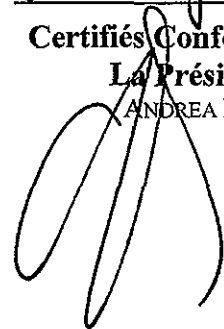
A & C EVENTS

Société par actions simplifiée
au capital de 3.000 €
Siège social : 34, rue de Tocqueville
75017 Paris
RCS PARIS 793 755 265

COMPTES CLOS AU 31 DECEMBRE 2017



Certifiés Conformes
La Présidente
ANDREA MAAS



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2017	Net 31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	126 415	40 884	85 531	98 802
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	35 000		35 000	
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	2 352		2 352	1 176
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 000		3 000	3 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	166 767	40 884	125 883	102 978
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	3 920		3 920	920
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	23 824		23 824	15 803
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	9 310		9 310	11 358
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	37 054		37 054	28 081
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	203 821	40 884	162 938	131 060
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

CAPITAUX PROPRES		
Capital	3 000	3 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	300	300
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-44 647	-22 667
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 557	-21 979
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-39 789	-41 347
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	119 166	154 077
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	9 832	2 055
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58 202	2 110
Dettes fiscales et sociales	6 531	904
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	8 996	13 260
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	202 727	172 406
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	162 938	131 060
(1) Dont à plus d'un an (a)		170 351
(1) Dont à moins d'un an (a)	192 895	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2017	31/12/2016
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	88 589	1 630	90 219	72 522
Chiffre d'affaires net	88 589	1 630	90 219	72 522
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits				
Total produits d'exploitation (I)			90 219	72 522
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			108 425	78 575
Impôts, taxes et versements assimilés			1 166	1 165
Salaires et traitements			7 528	
Charges sociales			2 392	
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			13 271	14 548
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			880	
Total charges d'exploitation (II)			133 662	94 288
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-43 443	-21 766
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V-VI)				
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III+IV+V-VI)			-43 443	-21 766

Compte de résultat (suite)

	2017	2016
Produits exceptionnels		
Sur opérations en capital	45 000	
Produits exceptionnels (N)	45 000	
Sur opérations de gestion		214
Produits exceptionnels (N+1)		214
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (N+1)	45 000	214
Charges exceptionnelles	13 210	13 210
Total des charges exceptionnelles (N+1)	13 210	13 210
BÉNÉFICE OU PÉRTE	31 790	84 500

RSM

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A ET C EVENTS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 162 938 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 557 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 18/05/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 511 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

JEAN BESSON

EXPERT COMPTABLE
INSCRIT AU TABLEAU DE LA REGION PARISIENNE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

A & C EVENTS

**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 3 000 €**

**34, rue de Tocqueville
75017 PARIS**

RCS : PARIS 793 755 265

***RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS***

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

JEAN BESSON

EXPERT COMPTABLE
INSCRIT AU TABLEAU DE LA REGION PARISIENNE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

S.A.S. A & C EVENTS

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

A l'Assemblée Générale de la société A & C EVENTS,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la SAS A & C EVENTS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JEAN BESSON

EXPERT COMPTABLE
INSCRIT AU TABLEAU DE LA REGION PARISIENNE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

JEAN BESSON

EXPERT COMPTABLE
INSCRIT AU TABLEAU DE LA REGION PARISIENNE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Verrières-le-Buisson, le 18 septembre 2018



Jean BESSON

**Commissaire aux Comptes inscrit
Membre de la Compagnie Régionale de Paris**

RSM

COMPTES ANNUELS

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2017	Net 31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	126 415	40 884	85 531	98 802
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	35 000		35 000	
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	2 352		2 352	1 176
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 000		3 000	3 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	166 767	40 884	125 883	102 978
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	3 920		3 920	920
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	23 824		23 824	15 803
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	9 310		9 310	11 358
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	37 054		37 054	28 081
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	203 821	40 884	162 938	121 060
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	3 000	3 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	300	300
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-44 647	-22 667
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 557	-21 979
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-39 789	-41 347
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	119 166	154 077
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	9 832	2 055
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58 202	2 110
Dettes fiscales et sociales	6 531	904
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	8 996	13 260
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	202 727	172 406
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	162 938	131 060
(1) Dont à plus d'un an (a)		170 351
(1) Dont à moins d'un an (a)	192 895	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2017	31/12/2016
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	88 589	1 630	90 219	72 522
Chiffre d'affaires net	88 589	1 630	90 219	72 522
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits				
Total produits d'exploitation (I)			90 219	72 522
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			108 425	78 575
Impôts, taxes et versements assimilés			1 166	1 165
Salaires et traitements			7 528	
Charges sociales			2 392	
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			13 271	14 548
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			880	
Total charges d'exploitation (II)			133 682	94 288
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			43 443	21 765
Quotas-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V-VI)				
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II - IV + V - VI)			43 443	21 765

Compte de résultat (suite)

	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels		
Sur opérations en capital	45 000	
Total produits exceptionnels (VII)	45 000	
Sur opérations de gestion		214
Total charges exceptionnelles (VIII)		214
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	45 000	214
Total des produits (I+II+V+VII)	135 219	72 522
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	133 662	94 502
BENEFICE OU PERTE	1 557	21 979

RSM

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A ET C EVENTS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 162 938 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 1 557 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 18/05/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 511 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	118 079			118 079
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 000			1 000
- Emballages récupérables et divers	7 336			7 336
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes		35 000		35 000
Immobilisations corporelles	126 415	35 000		161 415
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 176	1 176		2 352
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	3 000			3 000
Immobilisations financières	4 176	1 176		5 352
ACTIF IMMOBILISE	130 591	36 176		166 767

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		35 000	1 176	36 176
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		35 000	1 176	36 176
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan**Amortissements des immobilisations**

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	23 668	12 084		35 752
- Matériel de transport	145	333		479
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 799	854		4 653
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	27 612	13 271		40 884
ACTIF IMMOBILISE	27 612	13 271		40 884

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 26 824 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	3 000		3 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	23 824	23 824	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	26 824	23 824	3 000
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 3 000,00 euros décomposé en 300 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	300	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	300	10,00

Notes sur le bilan**Affectation du résultat**

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	-22 667
Résultat de l'exercice précédent	-21 979
Total des origines	-44 647
Report à Nouveau	-44 647
Total des affectations	-44 647

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 192 895 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58 202	58 202		
Dettes fiscales et sociales	6 531	6 531		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	128 162	128 162		
Produits constatés d'avance				
Total	192 895	192 895		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	119 166			

Charges à payer

	Montant
FNP	7 398
AUTRES CHARG.PERS.A	230
ORG.SOC. CHARGES A P	92
ETAT AUTRES CH. A PA	1 488
Total	9 208

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.